

24.02.2004 - 11:00 Uhr

Franchise à 1500 : 1/7 des personnes ont changé de caisse

Zurich (ots) -

Analyse des changements de caisse-maladie en 2004

Plus la hausse des primes était importante et la franchise élevée, et plus la propension à changer de caisse a été forte. Un septième des assurés particulièrement concernés par les augmentations de primes, ceux ayant opté pour la franchise maximale de 1'500 francs, a changé de caisse à la fin de l'an dernier. Dans l'ensemble, selon les renseignements fournis par les caisses-maladie, environ 364'000 assurés ont changé de caisse à la fin de l'an dernier.

Les résultats d'une étude comparative commandée par comparis.ch début 2004 à l'institut GfS de recherche sur la société et le marché à Zurich, et les propres calculs du site comparatif sur internet, comparis.ch, ont été mis en perspective pour analyser les répercussions des modifications des rabais associés aux franchises par l'OFAS sur la propension des assurés à changer de caisse.

Corrélation entre l'augmentation des primes et de la propension à changer de caisse

(Adultes de plus de 26 ans)

Franchise	Hausse des primes*	% d'assurés ayant changé de caisse
230/300	4.8%	3%
400	7.7%	5%
600	8.8%	10%
1200	13.5%	(1)
1500	18.6%	15%
Toutes franchises confondues	7.2%	

(1) Panel trop petit pour une estimation

La causalité saute aux yeux: dans le groupe des adultes ayant opté pour la franchise à 1 500 francs, particulièrement concernés avec une augmentation de leurs primes de 18,6 %, un septième des assurés (15%) ont changé de caisse-maladie pour 2004, soit 5 fois plus que les assurés ayant la franchise la plus basse de CHF 230/300. Selon le sondage de comparis.ch portant sur 33 caisses-maladie, représentant ensemble 94 % des affiliés, 364 000 assurés ont ainsi changé de caisse cette année. C'est deux tiers de plus que l'an passé.

La raison de cette fuite massive des franchises élevées réside d'une part dans l'augmentation drastique des primes sur ces segments et d'autre part dans le profil des assurés concernés. Il s'agit essentiellement d'assurés en bonne santé et présentant un faible risque de maladie, ayant opté pour des franchises élevées afin de réduire leurs primes. Ce groupe ne touche que peu de prestations d'assurance-maladie et est donc plutôt disposé à quitter sa caisse habituelle pour une moins chère. De plus, ces assurés avaient déjà fait l'expérience qu'ils ne devaient pas regarder, impuissants, leurs

primes de caisses-maladie continuellement augmenter: ils avaient déjà opté pour une franchise élevée en toute connaissance de cause. Maintenant, ils ne pouvaient freiner l'envolée de leurs primes qu'en changeant de caisse.

Le départ massif des assurés ayant la franchise maximale a dû représenter une perte douloureuse pour les caisses-maladie, ces assurés étant des payeurs net : ils fournissent aux caisses des revenus plus grands que les coûts qu'ils n'entraînent. Suite à la baisse des rabais maximums de 40% à 30%, ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui qu'auparavant.

Il est encore possible de changer de caisse
Les assurés ayant la franchise minimale et le modèle traditionnel pour l'assurance de base ont l'occasion de résilier leur assurance-maladie actuelle jusqu'à fin mars 2004. En changeant pour une caisse moins chère, ils pourront ainsi bénéficier d'une prime plus basse à partir du 1er juillet.

* La hausse des primes par niveau de franchise a été calculée par comparis.ch en automne dernier et a fait l'objet d'un communiqué de presse : plus le niveau de franchise était élevé, et plus la hausse des primes a été forte. Cet effet est dû à la baisse des rabais maximums associés aux franchises à option par l'OFAS.

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Tél. +41/1/360'52'62
Fax +41/1/360'52'72
E-mail: info@comparis.ch
Internet: <http://www.comparis.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100472180> abgerufen werden.